



DEPARTEMENT
DU LOIRET

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 JUIN 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 15

OBJET : Affectation du résultat 2025

Le Président, soussigné, certifie que la convocation du Conseil d'Administration et la liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été affichées au CCAS, conformément aux articles L 2121 – 10, L 2121 – 25 et R 2121 – 11 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 10 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme DESNOUES, Vice-Présidente

PRESENTS : Mme DESNOUES, Mme BERANGER, Mme LOQUET, M LENORMAND, Mme BAROINI, Mme DUJARDIN, Mme DUGUE, Mme LEFOL, M RAMON, Mme FOURNIER, Mme LECLERC, M REAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE :

M RIVIERE DA SILVA, Président, a donné pouvoir à Mme DESNOUES, Vice-Présidente

ABSENTES :

Mme PAROU, Mme DAHOU

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président du CCAS
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS

Véronique DESNOUES



2026-025 Affectation du Résultat 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale adopté ce jour,

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement de clôture	56 399,09 €
Reports de crédits :	
Dépenses	1 729,14 €
Recettes	
Solde reports de crédits	-1 729,14 €
Résultat d'investissement de clôture 2025 après intégration des reports	54 669,95 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2025	303 189,34 €
---	---------------------

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

R 002 : résultat de fonctionnement reporté (recettes)	303 189,34 €
R 001 : résultat d'investissement reporté (recettes)	56 399,09 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Président.

Pour le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS



Véronique DESNOUES

« Le Président certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »